

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 03 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le trois octobre à dix heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Musée sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents Mmes Françoise Guineau, Christine Gerard - MM. Pierre Chavonnet, Didier Lancel, Fabien Postel

Absent MM Alain Delafontaine, Nans Delafontaine

Assistait également Melle Fanny Fortini, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.
- **Très Haut Débit** : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du 25 juin 2015, a voté à l'unanimité le principe de l'attribution de la part communale du FPCI à la CCPV, au profit du financement du TRES HAUT DEBIT, pour un montant global de 507 117 euros. Cependant, suite à une modification de la loi de finances pour 2015, il était nécessaire que chaque commune vote la confirmation de cette attribution avant le 30 juin 2015 impérativement ; la circulaire préfectorale du 31 mai 2015, reçue en mairie le 1^{er} juin 2015, et la date du conseil communautaire du 25 juin, ne permettaient pas de faire délibérer les 89 communes avant le 30 juin 2015.
Dans ces conditions, chaque commune a reçu le 2 septembre dernier de la Préfecture, la notification du versement de sa part du FPIC.
Afin de rétablir la situation financière qui avait été prévue par le Conseil Communautaire, il est proposé la création d'un fonds de concours « TRES HAUT DEBIT », qui sera alimenté par les versements de chaque commune, d'un montant identique à celui qui a été reçu au titre du FPIC.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reverser au fonds de concours « TRES HAUT DEBIT » de la CCPV sa part pour 2015, d'un montant de 1 382 euros.

Pour cela, il décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget 2015 :

Crédits à ouvrir

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	Fonctionnement	65	658	Charges subv. Gestion courante	1 382.00 €

Crédits à réduire

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	Fonctionnement	011	61522	Entretien de bâtiments	- 1382.00€

- **Maison Robine**: Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux de la Maison Robine. Lors du prochain Conseil Municipal, une situation exacte avec tous les devis réalisés sera présentée.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement d'un fonds de concours de 16 252.13 euros auprès de la Communauté de Communes de Picardie Verte.
- **Situation budgétaire** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de la situation budgétaire de l'année.
Aussi, il leur explique qu'il va falloir réfléchir sur le moyen de faire des économies. En effet, d'après le tableau ci-dessous, nous pouvons constater une baisse des dotations de l'Etat depuis 2013.

COMPARATIF DES DOTATIONS DE L'ETAT

	2013	2014	2015
Contributions directes 73111	44 473.00 €	44 260.00 €	45 015.00 € environ
CVAE 73112	450.00 €	450.00 €	402.00 €
Droit de mutation 7381	23 695.04 €	23 661.83 €	23 940.55 €
Dotation forfaitaire 7411	19 941.00 €	18 461.00 €	15 504.00 € environ
Dot. Solidarité rurale 74121	2 422.00 €	2 454.00 €	2 599.00 €
Dot. Aux élus locaux 742	2 797.00 €	2 799.00 €	2 812.00 €
Dot. Unique de compensation 748314	152.00 €	120.00 €	79.00 €
Attribution du FDTP 74832	17 308.48 €	15 035.12 €	15 000.00 € environ
Etat/comp. Taxe foncière 74834	1 515.00 €	1 394.00 €	1 237.00 €
Etat/comp. Taxe d'habitation 74835	1 204.00 €	1 340.00 €	1 124.00 €
TOTAL	113 957.52 €	109 974.95 €	107 712.55 €

• **Questions diverses:**

- PBVF : Madame Françoise Guineau explique qu'elle a assisté à la commission qualité des Plus Beaux Villages de France Elle leur indique que la commission est très sensible à l'urbanisme des villages et est de plus en plus sévère sur les critères et le Label.
- Location Ancienne école : Location par Monsieur Ono-Dit-Biot le 31 décembre 2015 pour un montant de 50 euros
- Marché du Terroir : Il se déroulera le 29 novembre de 9h30 à 17h sous la Halle.
- Elections régionales : Elles auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.
- Arbre de Noël : le 12 décembre 2015 à 16h à l'Ancienne Ecole
- Prochain Conseil Municipal : Les conseils municipaux prévus les vendredis 30 octobre, 6 novembre et 4 décembre sont annulés et remplacés par le vendredi 27 novembre à 20h30 à l'Ancienne Ecole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h22.